

CONDITIONS D'ELIGIBILITE D'UNE ACTION DE FORMATION

Un titre de formation
Il n'est pas tant là pour rappeler une thématique que pour donner à voir l'apprentissage qui est visé par la formation.
Un public visé, un effectif concerné en nombre, des éventuels prérequis
Toute action de formation doit en effet s'adresser à un public défini en termes de poste de travail occupé, de compétences requises, d'expérience professionnelle (par exemple « enseignant ayant une pratique courante de l'anglais »). Le public concerné /visé peut concerner des catégories ou des fonctions ; il peut être l'ensemble de l'équipe pédagogique ou éducative, comme il peut s'agir d'un petit groupe disciplinaire d'enseignants ou ayant en commun une mission spécifique. La taille de l'équipe à former est à indiquer car elle conditionne les moyens d'animation et la logistique nécessaire. Pré-requis ou conditions d'accès sont à mentionner quand c'est utile : niveau exigé pour suivre le programme, avoir suivi une première formation, être titulaire d'une habilitation particulière, etc.
Des objectifs pédagogiques visant des apprentissages et/ou des pratiques pédagogiques
Décrire le but que l'action de formation se propose d'atteindre (acquérir des connaissances, maîtriser une technique, développer des savoir-faire...) L'action doit être formative et poursuivre une finalité professionnelle. L'objectif doit viser des compétences identifiables et mesurables, ce qui distingue l'action de formation d'une action d'information ou de sensibilisation. L'objectif est généralement introduit par la formule suivante : « être capable de... » et traduit par un ou des verbes d'action.
Des contenus des différentes phases du déroulement de l'action de formation
L'action doit faire l'objet d'un programme écrit, séquencé. Les contenus de ces différentes phases (ou étapes) de formation sont en adéquation avec le (ou les) objectif(s) visé(s). Le contenu est structuré de manière cohérente, entre phases théoriques et phases pratiques.
Des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement
Ces moyens techniques et pédagogiques (supports pédagogiques, documentation, logiciel, salle de formation...) sont librement choisis par le formateur mais doivent être en adéquation avec l'objectif de formation. Par exemple, une formation informatique suppose la mise à disposition d'ordinateurs pour les stagiaires; faute de matériel adéquat, l'action ne serait pas éligible. Les supports et outils pédagogiques sont décrits. Un formateur intervient dans un processus d'apprentissage, à distance ou en face à face, avec des qualités en adéquation avec le domaine concerné. Les stagiaires devant être accompagnés dans leur progression et être en interactions, cela suppose de définir également le nombre maxi de stagiaires à encadrer par le formateur.
Les noms et qualités des intervenants
Ils sont à communiquer dans la proposition de formation.
Un calendrier et une durée de la formation
Dates et durée en jours et heures sont à communiquer dans la proposition de formation.
Un devis détaillé distinguant frais pédagogiques et frais annexes (déplacement/hébergement)
Même si l'étude de la proposition porte sur l'ensemble des coûts, il n'en est pas moins nécessaire d'en connaître le détail. Les frais annexes du ou des formateurs sont indiqués. Les frais pédagogiques intègrent les frais de logistique inhérents à l'action.